

Office des assurances sociales – 3, rue Bel-Air, 2350 Saignelégier

Aux caisses de compensation pour allocations familiales
habilitées à exercer dans le canton du Jura

3, rue Bel-Air
Case postale 368
CH-2350 Saignelégier

t +41 32 952 11 11
f +41 32 952 11 01
mail@ccju.ch

Saignelégier, le 7 janvier 2022

CIRCULAIRE N° 1/2022

Classement des circulaires 2008-2021

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler par la présente la fonction des circulaires adressées aux caisses de compensation pour allocations familiales habilitées à exercer dans le canton du Jura.

Les circulaires doivent servir à :

- informer les caisses des tâches qu'elles doivent effectuées selon les prescriptions du droit fédéral et cantonal en matière d'allocations familiales,
- fournir des explications précises sur les documents à faire parvenir à l'Office cantonal des assurances sociales,
- remettre de la documentation aux caisses telle que le rapport annuel du fonds de surcompensation.

Après avoir relu toutes les circulaires émises entre 2008 et 2021, nous vous demandons de conserver celles qui portent les numéros suivants :

1/2008	6/2017
4/2008	4/2019
3/2012	4/2021
4/2012	

La circulaire N° 1/2022, ainsi que les autres circulaires qui doivent être conservées, sont à disposition sur le site internet : <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN/ASS.html>.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Michel Kottelat
Chef de l'Office des assurances sociales

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi 8h15-11h45 13h30-17h00
Le vendredi 8h15-11h45 13h30-16h30